

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 V. 352 Vœu relatif au soutien du Maire de Riace, Domenico Lucano

Le Conseil de Paris,

Considérant la crise humanitaire dans l'accueil des personnes migrantes en Europe ;

Considérant la responsabilité des pays européens dans le respect des droits fondamentaux et l'accueil digne des personnes migrantes ;

Considérant le rôle des collectivités dans la mise à disposition de moyens d'accueil d'urgence, mais aussi pour l'insertion des personnes migrantes, ainsi que les actions de la Ville de Paris en ce sens ;

Considérant le symbole que représente la Ville de Riace en Italie pour l'accueil des personnes migrantes, et plus particulièrement les actions de solidarité à l'initiative de son Maire, Domenico Lucano, défendant par là même l'intérêt général comme celui de sa commune ;

Considérant la détention, puis l'interdiction d'exercer son mandat de Maire et de vivre dans sa commune faite à l'égard de Domenico Lucano en septembre 2018 jusqu'en octobre 2019, date de la révocation de la décision de justice ;

Considérant l'adoption en Conseil de Paris de novembre 2018 d'un vœu 90bis relatif au soutien à Domenico Lucano, Maire de Riace ;

Considérant sa condamnation en septembre 2021 à 13 ans de prison pour les mêmes motifs que lors de sa précédente condamnation en septembre 2018 ;

Considérant le vœu adopté au Conseil de Paris en décembre 2017 relatif aux Maires en danger ;

Sur proposition d'Antoinette Guhl, Jérôme Gleizes, Fatoumata Koné, Nour Durand-Raucher et des élu·e·s du Groupe Écologiste de Paris (GEP), au nom de l'exécutif,

Émet le vœu que la Ville de Paris :

Renouvelle son soutien au Maire de Riace